

Les statistiques ethniques, un sujet tabou

Longtemps jugée dangereuse, l'évaluation de la diversité trouve aujourd'hui des défenseurs.
par Charlotte ROTMAN

QUOTIDIEN : samedi 19 novembre 2005

De funeste mémoire, dangereux, ou indispensable pour lutter contre les discriminations. La question des statistiques ethniques n'en finit pas de faire débat, en France. A la fin des années 1990, elle a violemment secoué les démographes : Michèle Tribalat appelait à briser ce «*tabou*» français, Hervé Le Bras l'accusait de racisme et fustigeait «*le démon des origines*». «*Ces postures caricaturales ont contribué à figer le débat et à rendre les enquêteurs très méfiants, selon le démographe Patrick Simon. Mais, aujourd'hui, on n'en est plus là.*» Le ministre délégué à l'Egalité des chances, Azouz Begag, a relancé vendredi l'idée d'un dispositif d'évaluation de la diversité. De fait, depuis quelques années, des études se penchent sur l'origine ethnique, en travaillant sur les «*deuxième génération*», et sur les phénomènes de discrimination raciale. «*Ce n'est pas une lubie de racistes de comptoir qui veulent compter les Noirs, explique Patrick Simon. Aujourd'hui, cela éclate. Préférer l'indifférenciation, c'est jeter un voile sur l'expérience de ceux qui sont "racisés".*»

L'esclavage, la colonisation, Vichy : le recensement des gens par leur origine a eu lieu dans les époques les plus sinistres. D'où la peur de voir réapparaître des «*fichiers scélérats*», selon l'expression d'un membre de la Ligue des droits de l'homme lors d'un colloque sur les statistiques ethniques, en 1998.

Enquête. Cette année-là, c'est le travail de Michèle Tribalat qui met le feu aux poudres. Constatant «*l'incapacité de notre système statistique à rendre compte d'un certain nombre de réalités*», la démographe combine le critère d'«*appartenance ethnique*», défini à partir de la langue maternelle, et celui des «*origines ethniques*», fondé sur le lieu de naissance des individus et de leurs parents. Et constate que les jeunes d'origine algérienne ont un taux de chômage de 40 %, contre 11 % pour les «*Français de souche*». Cette expression et ces méthodes lui valurent les cris indignés d'Hervé Le Bras, selon qui elle ouvrait la porte à des dérives xénophobes. Pour lui, les origines des Français ne devraient pas faire l'objet d'études nationales. La loi du 6 janvier 1978 indique qu'«*il est interdit de collecter ou de traiter des données à caractère personnel qui font apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques*». Un avis de la Cnil de juillet a rappelé qu'il n'existait pas de «*référentiel national*» pour un comptage «*ethnoracial*».

Pourtant, ça bouge. Louis Schweitzer, ex-patron de Renault, devenu président de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, n'y voit pas «*un critère pertinent*». L'hostilité des «*républicains*», comme SOS Racisme, reste importante. Mais, récemment, plusieurs personnalités ont demandé la levée de cette interdiction. Roger Fauroux par exemple, ancien président du Haut Conseil à l'intégration, se dresse contre cet «*aveuglement volontaire*». Disposer de constats chiffrés permet une «*prise de conscience des discriminations systémiques, un état des lieux des progrès à accomplir et la mesure des actions mises en oeuvre*», écrit-il dans un rapport remis à Jean-Louis Borloo et intitulé «*La lutte contre les discriminations ethniques dans le domaine de l'emploi*».

Pénalité. Depuis quelques années, des études en ce sens sont menées. Dans un article à paraître dans la *Revue française de sociologie* en 2006, deux chercheuses du CNRS, s'appuyant sur l'origine nationale construite à partir du pays de naissance des parents, confirment une «*pénalité ethnique à l'embauche*» pour les personnes originaires du Maghreb, d'Afrique subsaharienne, de Turquie (1). Dans une autre étude, des démographes constatent que «*ce handicap d'une origine héritée témoigne de l'existence de discriminations*» (2). A l'Ined, Patrick Simon travaille sur une enquête auprès de 2000 salariés. Son étude posera des questions sur l'origine («*africaine, maghrébine, asiatique...*») et demandera : «*Pensez-vous qu'on vous voit comme noir, blanc, arabe, asiatique, métis ?*» Et : «*Seriez-vous gêné qu'on vous pose ces questions dans l'entreprise, les administrations ou lors du recensement ?*» Une expérience-pilote pour mieux mesurer la diversité. (1) Roxane Silberman et Irène Fournier, «*Les secondes générations sur le marché du travail en France : une pénalité ethnique qui persiste*», CNRS-Lasmas. (2) Dominique Meurs, Ariane Pailhé et Patrick Simon, «*Mobilités intergénérationnelles et persistance des inégalités : l'accès à l'emploi des immigrés et de leurs descendants en France*».